

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

Le cinq avril deux mille seize, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

### Etaient présents :

Mme BELLET Florence MM. DUVAL Gérard, MOIZAN Gérard adjoints,  
Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL  
Stéphanie, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO Corinne, VANIER Pascaline,  
MM. CARLIERE Frédéric, FLEURY Philippe, LELAUMIER Yves, MALO J-Marc,  
REVOL Philippe, ROSE Marc conseillers municipaux.

### Excusé(s) absent(s) donnant pouvoir :

Mme OUTURQUIN Béatrice pouvoir à M. MOIZAN Gérard,  
M. GERON Michel pouvoir à M. FONTANIE Guy,  
M. JOUTEL Yves pouvoir à Mme LEBER Sophie.

Absent(s) : Mme BACHELEY Françoise, M. DUPUIS Arnaud.

Soit 18 membres présents - 3 pouvoirs - 21 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 7 avril 2016

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.  
Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les délibérations 5 et 6 à l'ordre du jour, ce que les élus acceptent.

Puis, les différentes questions sont alors reprises point par point.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **Question n° 1 : Examen et vote des subventions aux associations pour l'année**

*Monsieur le Maire cède la parole à M. DUVAL Gérard, maire-adjoint.  
Celui-ci reprend le listing préparé lors de la réunion de débat budgétaire et fait la proposition suivante :*

- ✓ *Vote des subventions aux associations pour un montant de 20 630 €,*
- ✓ *Provision pour demandes exceptionnelles de 2 370 €*
- ✓ *Vote des subventions aux coopératives scolaires de 3 300 € pour l'école maternelle et de 4 000 € pour l'école élémentaire.*

**Le conseil municipal VOTE les subventions proposées ci-dessus.**

**Question n° 2 : Examen et vote des budgets :**

- ✓ Commune
- ✓ Service de l'Eau et de l'Assainissement
- ✓ Service Public d'Assainissement Non Collectif

**Après examen, les élus ADOPTENT par 16 voix les projets de budget primitif 2016.**

*MM. Malo, Lelaumier, Joutel, Mmes Marro et Leber s'abstiennent.*

*M. Malo fait remarquer qu'il suit la logique qu'il tient depuis la préparation du projet de construction de la salle « La Ficelle » à savoir l'importance de son coût de fonctionnement. Ce qui se traduit sur ce présent budget par une hausse des crédits budgétaires des charges de la section de fonctionnement.*

Les crédits budgétaires sont arrêtés aux sommes suivantes :

✓ **COMMUNE DE GODERVILLE**

Section de fonctionnement : 2 492 403.40 €

Section d'investissement : 2 301 020.40 €

(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

✓ **SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement : 518 005.66 €

Section d'investissement : 845 000.00 €

(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

✓ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Section de fonctionnement : 26 997.98 €

Section d'investissement : 24 873.10 €

(y compris les restes à réaliser)

**Question n° 3 : Détermination des taux de fiscalité**

**Les conseillers municipaux décident de ne pas appliquer d'augmentation aux taux votés en 2015.**

**Question n° 4 : Modification des statuts du SIDESA**

**Le Conseil Municipal**

- ✓ approuve la demande de retrait du SM de Caux-Seine Urbanisme,
- ✓ refuse le retrait des SIAEP Nesle-Pierrecourt, SBV de l'Yères de la Côte, SMBV Val des Noyers, SAEPA de la région de Saint-Léger aux Bois, SIAEPA de la région de Vieux Rouen sur Bresle, SIAEPA Source de l'Yères.

**Question n° 5 : Missions AMO confiées au SIDESA**

**Les élus présents décident de confier au Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine-Aval les missions suivantes :**

- ✓ assistance à maîtrise d'ouvrage dans la procédure de consultation et de conception du marché de maîtrise d'œuvre inhérent aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue St Jacques. (coût de la prestation 7 000 € HT).
- ✓ négociation de l'avenant sollicité par Eaux de Normandie pour le contrat de DSP d'eau potable. (coût de la prestation 2 000 € HT).

**Question n° 6 : Approbation avant-projets du Syndicat Départemental d'Énergie**

**Les avant-projets proposés par le SDE 76 sont votés.**

Ils se décomposent de la façon suivante :

- la mise en place d'un mât dans le virage de la rue de la Chênaie  
participation de la commune d'un montant de 4 454.50 € dont 1 640.11 € de TVA récupérable par le FCTVA année N +1,
- le remplacement de 13 candélabres rue Eugène Boudin  
participation de la commune d'un montant de 12 079.21 € dont 4 628.61 € de TVA récupérable par le FCTVA année N +1,
- la mise en place d'un mât et le remplacement de 5 lanternes de façades rue Jean Prévost du n° 27 au n° 72  
participation de la commune d'un montant de 5 228.04 € dont 1 827.29 € de TVA récupérable par le FCTVA année N +1.

**Dans le cadre des questions diverses,**

*M. Malo prend la parole et rend compte de la commission finances de la Communauté de Communes et plus particulièrement du projet de budget « déchets ».*

*Une proposition de crédits budgétaires de 135 000 € pour mise en place de quatre colonnes enterrées sur Goderville est inscrite, ce qui satisfait les élus godervillais.*

*Chacun a pu remarquer le constat de sacs éparpillés à toute heure de la journée dans le centre-ville depuis la réduction du nombre de collecte hebdomadaire.*

*Le choix du lundi pour notre commune ne semble pas judicieux, peut-être faudra-t-il revoir avec les services de Fécamp. Modifier les habitudes des personnes n'est pas chose aisée, quoiqu'il en soit, le manque de civisme de certains administrés est chaque jour constaté.*

*M. Carlière invite les élus présents à signer la pétition sur la fermeture de classe.*

*Séance levée à 19 heures 45*